

**Le Président de la MRAe Grand Est**

Réf : 2024ACGE73

Metz, le 19 juin 2024

**PJ** : Avis conforme de la MRAe Grand Est

**Dossier suivi par** : Secrétariat MRAe

**Tél** : +33 (0)3 72 40 84 30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30  
et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)

**Courriel** : [mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Maire  
Commune de Rosheim  
84 place de la République  
67560 ROSHEIM

[urbanisme@rosheim.com](mailto:urbanisme@rosheim.com)

Monsieur le Maire,

En application des articles R. 104-33 et 34 du code de l'urbanisme, vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Grand Est une demande d'avis conforme pour le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune. Il vous a été notifié la date du 7 mai 2024 comme date de réception de votre dossier.

Je vous transmets ci-joint une copie de l'avis conforme pris à la suite de cet examen. La MRAe a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous informe que cet avis est mis à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante :  
<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-conformes-r488.html> .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale  
d'autorité environnementale

Jean-Philippe Moretau

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale

**Grand Est**